

AVIS DE COURSE



Epreuve : REGATE INTERLIGUE MINIJI

Grade : 4

Date : 10 -11 octobre 2020

Support / Classe : MINIJI HANDIVALIDE

Club : Club Voile Saint Quentin

Lieu : Ile de Loisirs St Quentin en Yvelines



1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.
- Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place, les modalités seront détaillées dans les IC

2. Publicité : Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité : La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **MINIJI** .

4. Inscriptions :

1. les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par email à l'adresse suivante: **philippe.guesney@neuf.fr**

A noter : la mise à disposition en location des 14 MINIJI de la flotte collective du CVSQ . A réserver à l'avance sur le formulaire de préinscription.

Les frais d'inscriptions et de location seront à régler le samedi 10 octobre au moment de la confirmation des inscriptions

4.2 Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** et FFH valide de l'année en cours, accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs.
- Un **certificat médical de non contre-indication**,
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité

5. Droits à payer : Les droits requis sont de **10 euro**

6. Programme du 10 octobre 2020:

Confirmation des inscriptions : **de 10h à 12h00.**

Signal d'avertissement de la première course à : **14 heures 00**

Programme du 11 octobre 2020 :

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 00**

Remise des prix prévue :A l'issus des courses en fonction des conditions sanitaires

7. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

8. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>

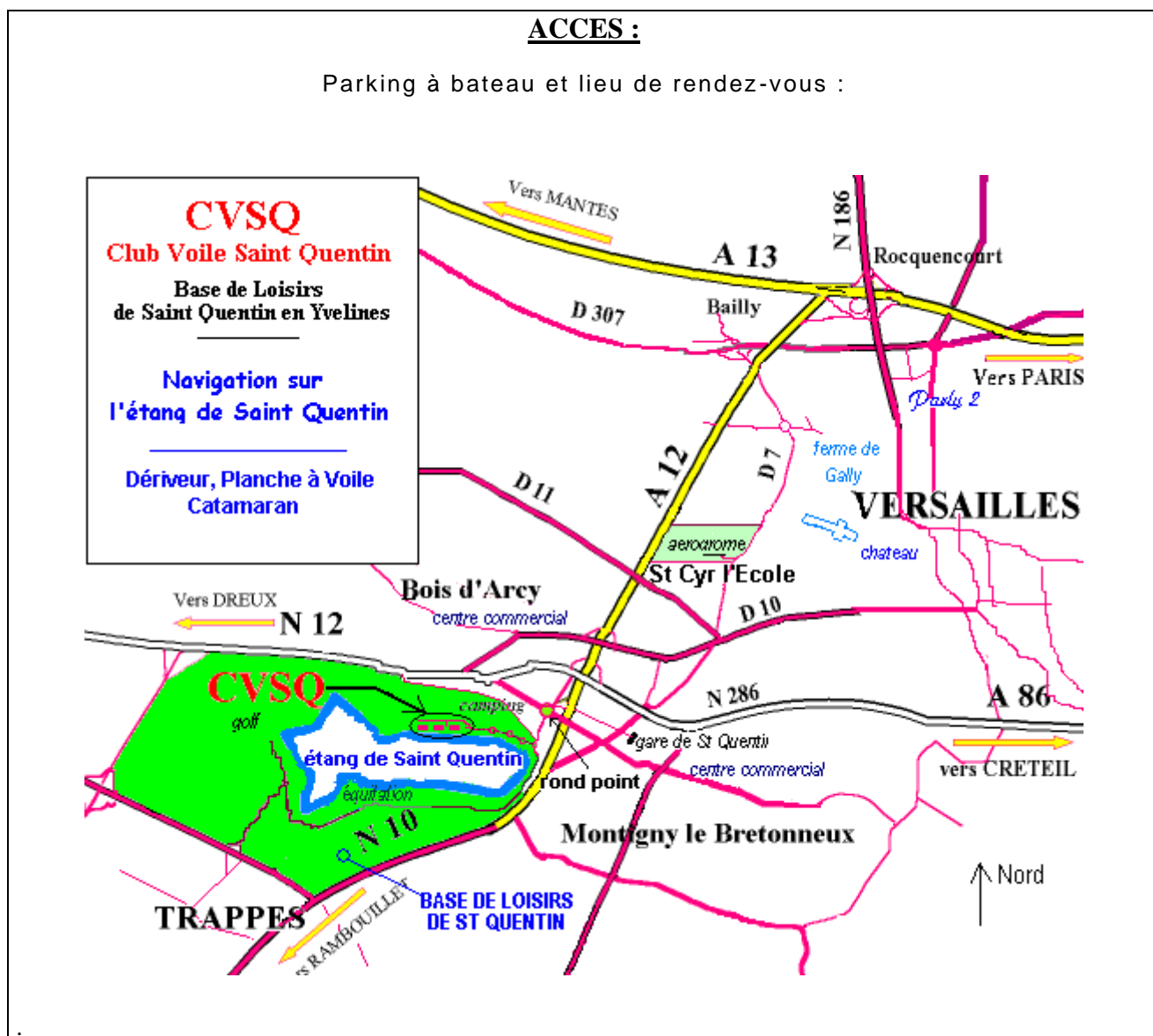
10. COVID 19 :

Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène, de distanciation physique, du port du masque à terre) à tout moment et en tout lieu sur le site du CVSQ et Centre de voile de l'île de Loisirs. Ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants, accompagnateurs, bénévoles, encadrants.

Dans ce contexte incertain le CVSQ s'efforcera de vous accueillir au mieux, selon les consignes sanitaires applicables, le club house et les vestiaires pourront rester fermés.

En cas de suspicion de Covid-19, il est demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la régates.

Le CVSQ ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid 19, le CVSQ et ses représentants ne pourront être tenus responsables



Club Voile St Quentin Ile aux Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :

Autoroute A 12

Sortie Saint Quentin

Ou A 86 puis N 286.

(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)

La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>